



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 FÉVRIER 2018

Le 27 février 2018 à 20 heures 35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline Vanbersel, Maire.

Étaient présents :

Mme Vanbersel, Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Brebant, Mme Tesson, M. Chatin, Mme Barbier, M. Roze, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés et représentés :

M. Vereecke (pouvoir à M. Beaudoir)
Mme Charroppin (pouvoir à Mme Labarre)
M. Mauriéras (pouvoir à Mme Tesson)
M. Gardette (pouvoir à Mme Vanbersel)
M. Rémond (pouvoir à Mme Barbier)
Mme Liard (pouvoir à M. Roze)

Étaient absents :

Mme Daninthe, M. Moutinho, Mme Balard, Mme Ribeiro-Rego.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 35.

Mme Bériza Ziegler est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour dont 6 pouvoirs), le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2018.

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 23 janvier 2018 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1) Construction du restaurant scolaire - procédure de marché de travaux - Déclaration sans suite des lots 6 et 8.

Les 20 décembre et 23 janvier derniers le conseil municipal a décidé l'attribution des 12 lots constituant le marché de construction du restaurant scolaire.

Toutefois il apparait qu'un vice de procédure a été décelé dans l'examen des offres des lots 6 « Menuiserie intérieure » et 8 « Peinture - sols souples PVC » et qu'il convient de déclarer sans suite l'attribution de ces lots,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix dont 6 pouvoirs) :

- **RETIRE** les délibérations n°20171220C du 20 décembre 2017 relatives et n°20180123C du 23 janvier 2018 relatives à l'attribution des lots du marché de travaux pour la construction du restaurant scolaire.
- **ATTRIBUE** le marché aux entreprises suivantes :

N° du lot	Désignation du lot	Attribution	Montant € HT
1	Terrassements - Gros œuvre - Maçonnerie - Ravalement	PIVETTA BATIMENT	253 000.87
2	Charpente bois traditionnelle	NOLLET	82 074.89
3	Couverture	THERY COUVERTURE	85 514.56
4	Menuiseries extérieures bois et métalliques - Brise soleil	MAW	95 884.00
5	Cloisons - Doublages - Isolation - Faux plafonds	CIP	74 471.45
7	Carrelage Faïences	FLIPO	40 010.01
9	Plomberie Chauffage Ventilation	POINT SERVICE	250 000.00
10	Electricité	MERELEC	71 980.00
11	Equipped office de réchauffage	CUISINE SERVICE	35 770.00
12	VRD - Clôtures - Espaces verts	PIVETTA BTP	273 881.44

- **DONNE** délégation au Maire ou à son représentant pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché et toutes les pièces qui s'y rapportent et à en assurer l'exécution.

FINANCES COMMUNALES

1) Construction de la salle socioculturelle - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de construction de la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix dont 6 pouvoirs) :

- APPROUVE le plan de financement suivant :

Plan de financement salle socio culturelle -
transformation des anciens bâtiments

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	762 591.35	915 109.62
TOTAL Dépenses	762 591.35	915 109.62
Recettes		
<i>Département de l'Oise (21,30%)</i>	<i>162 401.65</i>	<i>162 401.65</i>
<i>Etat - DETR (35%)</i>	<i>67 500.00</i>	<i>67 500.00</i>
<i>Autofinancement (69,79%)</i>	<i>532 689.70</i>	<i>685 207.97</i>
TOTAL Recettes	762 591.35	915 109.62

- **SOLLICITE** une subvention pour la réhabilitation et la transformation des anciens bâtiments industriels Prévoté dans le cadre de l'opération d'aménagement de la salle socioculturelle auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux dont le coût est estimé à 762 591.35 € HT.

2) Construction de la salle socioculturelle - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux de construction du parking.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix dont 6 pouvoirs) :

- APPROUVE le plan de financement suivant :

Plan de financement salle socio culturelle -
aménagement du parking

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	159 546.67	191 456.00
TOTAL Dépenses	159 546.67	191 456.00
Recettes		
<i>Département de l'Oise (33%)</i>	<i>52 648.04</i>	<i>52 648.04</i>
<i>Etat - DETR (18.80%)</i>	<i>30 000.00</i>	<i>30 000.00</i>
<i>Autofinancement (45.06%)</i>	<i>76 898.63</i>	<i>108 807.96</i>
TOTAL Recettes	159 546.67	191 456.00

- **SOLLICITE** une subvention pour la réalisation du parking dans le cadre de l'opération d'aménagement de la salle socioculturelle auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dont le coût est estimé à 159 546.67 € HT.

3) Construction de la salle socioculturelle - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'économies d'énergie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix dont 6 pouvoirs) :

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Plan de financement salle socio culturelle -
économies d'énergie

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Montant total des travaux	167 159.59	200 591.51
TOTAL Dépenses	167 159.59	200 591.51
Recettes		
Département de l'Oise (21.30 %)	35 598.35	35 598.35
Etat - DETR (40%)	66 863.84	66 863.84
Autofinancement (38.70%)	64 697.40	98 129.32
TOTAL Recettes	167 159.59	200 591.51

- **SOLLICITE** une subvention pour réalisation des travaux d'économie d'énergie dans le cadre de la réhabilitation et à la transformation des anciens établissements Prévoté en salle socioculturelle, auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux dont le coût est estimé à 167 159.59 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- **Madame Ziegler :**

- Réunion publique pour la présentation du dispositif « voisins vigilants » se déroulera le 16 mars à 19h00.
- Tenue de la conférence relative à l'industrie de Sainte Geneviève au début du XXème siècle le 9 mars prochain.
- Organisation du forum des métiers en uniforme le 14 avril au gymnase du collège.

END

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

END

Fait à Sainte-Geneviève, le 28 février 2018.

La Secrétaire,


Bériza ZIEGLER



Le Maire,


Jacqueline VANBERSEL